



DROITS, DEVOIRS ET GARANTIES DES VOLONTAIRES

DROITS

- ⇒ De retirer son engagement à tout moment
- ⇒ De bénéficier d'informations/ formations appropriées
- ⇒ A un accord préalable sur l'affectation des missions

DEVOIRS

- ⇒ Adhérer à la vision et aux valeurs du CNOSF et du CPSF¹
- ⇒ Être présent aux sessions d'informations/formations
- ⇒ Respecter l'ensemble des consignes relatives à la sécurité et l'organisation
- ⇒ Diffuser une image positive du Club France
- ⇒ Adhérer à la charte du volontaire du Club France, et notamment à sa partie relative à l'interdiction de parier sur les compétitions sportives des Jeux Olympiques et Paralympiques et au fait de ne tirer ou tenter de tirer aucun avantage matériel ou immatériel
- ⇒ Être réservé et discret dans l'exercice de sa mission, notamment vis-à-vis, des athlètes, du staff, des médias ou de toute personnalité rencontrée dans l'exercice de sa mission

DROITS, DEVOIRS ET GARANTIES DES VOLONTAIRES GARANTIES

- ⇒ Coordination des volontaires par des chefs d'équipes
- ⇒ Assurance (responsabilité civile et risque accident)
- ⇒ Intervention systématique d'une personne désignée et habilitée par le CNOSF ou le CPSF
- ⇒ Pour la résolution d'une éventuelle difficulté
- ⇒ Protection des données personnelles
 - **PERIODE OLYMPIQUE**
 - 8h par jour de mission maximum (9h de présence sur site)
 - 1 jour de repos par semaine
 - Missions qui ne débutent pas avant 7h et ne terminent pas après minuit

¹ Comité National Olympique et Sportif Français et Comité National Paralympique et Sportif Français

- **PERIODE PARALYMPIQUE**

- 6h par jour de mission maximum (7h de présence sur site)
- 1 jour de repos par semaine

UNIFORMES & SERVICES PENDANT LA PERIODE OLYMPIQUE

- ⇒ 1 uniforme Club France
- ⇒ 1 repas par jour de mission
- ⇒ Prise en charge des transports en commun les jours de mission (1 aller-retour entre L'hébergement en Île-de-France et le Club France)
- ⇒ Le transport hors Île-de-France et l'hébergement ne seront ni assurés ni pris en charge.

UNIFORMES & SERVICES PENDANT LA PERIODE PARALYMPIQUE

- ⇒ 1 uniforme Club France
- ⇒ 1 repas par jour de mission
- ⇒ Prise en charge des transports en commun les jours de mission (1 aller-retour entre l'hébergement en Ile de France et le Club France)
- ⇒ Le transport hors Île-de-France et l'hébergement ne seront ni assurés ni pris en charge.